



## Conseil Municipal du 14 avril 2022

### Relevé de décisions

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Martine SIMONET. Guy DAVIGNON. Karine DANGREAUX-HENIN Yannick METHIVIER. Fabien BONNET. Aurore COURTIN. Joël BIZARD. Guy JEAUD Annick MONTEIL Michel VERRECCHIA Laurence BOUHET Christelle PAGEAUT Pascal JOUBERT. Emmanuelle PHILIPPON Mireille MARCHAND. Monique BERNARD. Eugénie-Carole BERNIER Frédéric MERLE. Odile URVOIS. Vincent RIVIERE. Sophie OGET Yoann DEBIAIS Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Marianne DETAPPE Véronique CROUX. Guiseppe BISCEGLIE Brigitte ARCHAMBAULT.  
*formant la majorité des membres en exercice.*

Absents - excusés (pouvoirs) :

Nathalie RENE donne pouvoir à Annick MONTEIL  
Pascal SANSIQUET donne pouvoir à Pascal JOUBERT  
Christophe MARTIN donne pouvoir à Jérôme NEVEUX

#### AFFAIRES COURANTES

**1 – FINANCES**

**Mme SIMONET**

##### **I-A – AVENANT DE TRANSFERT DE CONTRAT**

Il est proposé, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux d'aménagement de l'Eco Quartier, de signer un avenant de transfert avec la société SARL VIARUM Ingénierie qui s'engage à reprendre le contrat de maîtrise d'œuvre VRD et les avenants signés avec la société SA GCA Ingénierie.

A cet effet, la société SARL VIARUM Ingénierie a fourni les documents nécessaires à ce transfert (K-Bis, attestation d'assurance, Avis situation SIREN, plaquette d'information société...)

**Décision : adopté à l'unanimité**

##### **I-B – CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE**

La Commune de JAUNAY MARIGNY est engagée dans le réseau Promeneur du Net qui permet aux professionnels de la M2JM d'exploiter les potentialités offertes par Internet pour assurer une présence éducative auprès des jeunes et de bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

A cet effet, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention et de la Charte figurant en annexe qui précise les engagements réciproques des deux parties.

**Décision : adopté à l'unanimité**

### **I-C – TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE**

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 3000€ à l'association APPUI en charge de l'opération précitée.

**Décision** : adopté à l'unanimité

### **I/D – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT BENOIT POUR LE PRET DE L'EXPOSITION ARISTIDE CAILLAUD**

La commune de Saint Benoît a sollicité la commune de Jaunay-Marigny pour la réalisation d'une exposition à partir du mois de juillet, jusqu'au mois de septembre, au Dortoir des Moines avec le fond d'œuvres de l'artiste « Aristide Caillaud » appartenant à la commune.

Il convient d'autoriser M. Le Maire à signer la convention pour le prêt des œuvres le temps de l'exposition.

Le prêt se fait à titre gratuit. La commune de Saint Benoît prend en charge le transport et l'assurance des œuvres clou à clou. Un inventaire détaillé des œuvres prêtées sera annexé à la présente convention.

**Décision** : adopté à l'unanimité

### **I-E – SUBVENTION – MFR DU VAL DE MANSE**

La Maison Familiale Rurale Du Val de Manse, établissement de formation par alternance, accueille pour l'année 2021-2022 1 jeune élève domicilié sur la commune de Jaunay-Marigny : Mme PIGEAU Lou

Pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes, il est proposé de verser à cet établissement une subvention, similaire aux années antérieures, de 30 euros.

**Décision** : adopté à l'unanimité

## AFFAIRES SPECIFIQUES

I – URBANISME

M BIZARD/Mme MONTEIL

**I/A – VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE COMMUNALE D'ACTIVITES DE MONTE A BOUCHA  
A LA SOCIETE POLYGONE – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DECISION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 24 FEVRIER DERNIER**  
**RAPPORTEUR : M. NEVEUX**

Le conseil municipal a approuvé, le 24 février dernier, la vente à la société POLYGONE des terrains situés dans la zone communale d'activités de Monte A Boucha, ci-après énumérés :

Les parcelles ZX 535, ZX n°537, ZX n°538, ZX n°539, ZX n°540, ZX n°541, ZX n°542, ZX n°543, ZX n°544, ZX n°545, ZX n°546, ZX n°548 et ZX n°550 d'une superficie totale de 9 007 m<sup>2</sup>, formant le lot 1, et, les parcelles ZX n°536, ZX n°547, ZX n°549 et ZX n°551 d'une superficie totale de 18 070 m<sup>2</sup>, formant le lot n°2

Il est précisé que le conseil municipal a accepté la vente de cet ensemble immobilier moyennant le prix de 16.50 Euros HT par m<sup>2</sup> vendu, soit 524 201. 60 Euros TVA sur la marge incluse.

Il est précisé que ce prix était conforme à l'estimation rendue par le service France Domaine dans un avis en date du 08/02/2022 qui estimait ces parcelles à la somme de 450 000 Euros HT, soit 16.66 € HT/M<sup>2</sup>.

Le 4 avril 2022, la SA POLYGONE a fait sa savoir, par l'intermédiaire de son Notaire, son intention de n'acheter que le lot 2 au prix de 16.50 €/HT/m<sup>2</sup>. Elle a également indiqué que la SCI JAUNAY-MARIGNY se substituerait à elle pour la réalisation de cette acquisition.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur cette vente dont les conditions sont les suivantes :

Vente des parcelles ZX n°536, ZX n°547, ZX n°549 et ZX n°551 d'une superficie totale garantie de 18 070 m<sup>2</sup>, formant le lot n°2 de la Zone communale d'Activités de Monte A Boucha, située Rue François ROZIER.

La vente de ce terrain à bâtir est proposée moyennant un prix de 16.50 Euros HT par m<sup>2</sup> vendu, soit 340 208.45 Euros TVA sur la marge incluse, pour la surface garantie susvisée.

Le prix se décompose comme suit :

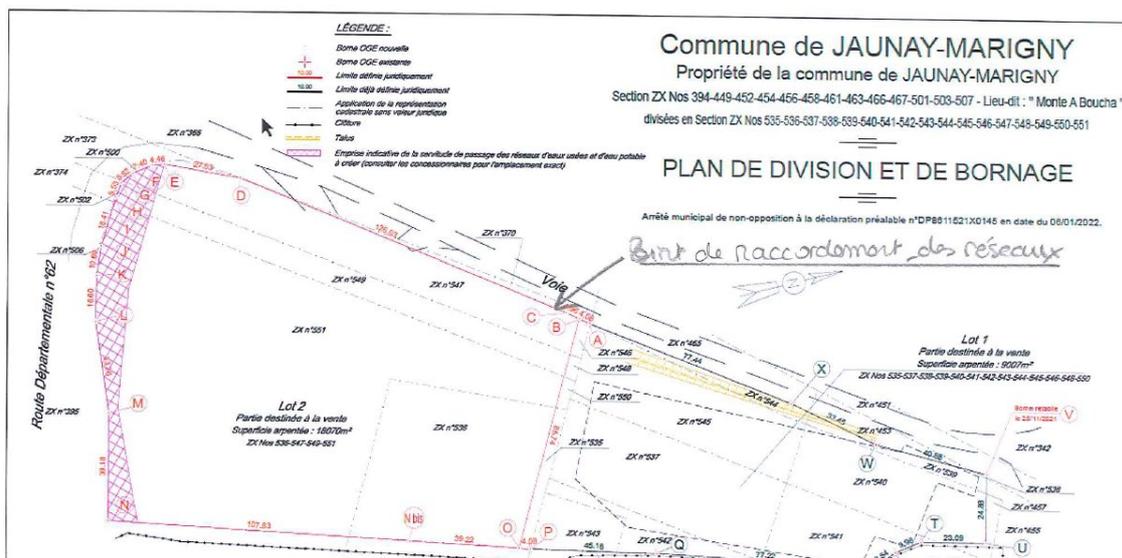
PRIX HORS TAXE ..... 298 155.00 €  
Auquel s'ajoute la TVA sur la marge au taux de 20 % ..... 42 053.45€  
Soit un prix TVA sur la marge incluse de ..... 340 208.45€

Sera déduit lors de la signature définitive, l'acompte de 29 815. 50 € HT versé lors de la signature de la promesse authentique de vente à recevoir établi par Maître GUILLARD MATHIEU, Notaire chargé de représenter les intérêts de la commune, avec a participation de Maître Sébastien GINON, notaire de l'acquéreur, ou dans un délai maximum prévu au terme dudit acte.

La vente est consentie sous les conditions suspensives suivantes :

- L'obtention par l'acquéreur ou son représentant d'un permis de construire purgé de tous recours et retrait administratif autorisant la construction d'un bâtiment d'activité,
- La fourniture par la commune d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité dite étude Phase I de l'ensemble immobilier à vendre, laquelle ne devra pas conclure à la présence de pollution dans le sol ou le sous-sol susceptible d'entraîner un surcoût dans la réalisation du projet de construction de l'acquéreur.

**Plan du terrain à vendre**



**Décision : adopté - 4 contre**

Les élus du groupe d'opposition « Ensemble plus fort » sont favorables à l'achat de l'intégralité des terrains par GL Events et souhaitent qu'une condition suspensive soit mentionnée dans la promesse de vente pour que cette même société achète les deux lots, si l'étude dite de phase 1 ne révèle pas de pollution de sol. A défaut de cette mention, ils votent contre.

M JOLIVET a transmis les questions écrites suivantes avant la séance du conseil :

« - prix et surfaces des 3 dernières cessions sur la grand raise avec les coûts de raccordement pris en charge par la collectivité

- prix et surfaces des cessions des 2 terrains à Bovis avec les coûts de raccordement pris en charge par la collectivité -prix et surface du rachat du terrain de la Viaube

- devis de l'intégralité des coûts pris en charge par la collectivité sur cette cession à GL

- précision sur l'information communiquée oralement de sols pollués »

Monsieur le Maire indique que les questions soulevées ne concernent pas des mêmes zones d'activités et que des éléments pris isolément ne sauraient être comparés, de surcroît en étant dissociés lot par lot.

Chaque opération d'aménagement d'une zone d'activités doit s'entendre dans sa globalité et les coûts ne peuvent être dissociés à la parcelle. Plusieurs travaux de viabilisation sont en effet communs à l'ensemble de la zone d'activité (réseaux, voirie, éclairage...).

Chaque opération est également fonction de la localisation du terrain, ses atouts, ses contraintes, sa desserte initiale... et bien évidemment des besoins spécifiques à chaque entreprise.

Concernant la ZA de la Grand Raise – budget ZAC

Les recettes s'établissent aujourd'hui à 370K€HT et un produit de 264K€ HT est attendu avec les lots qui restent à vendre.

Les dépenses s'établissent à 321K€ auxquelles il conviendra d'ajouter la voirie définitive pour 100K€.

Les ventes s'échelonnent de 2017 à 2021 avec des prix de vente au m<sup>2</sup> compris entre 17.95€HT et 22€HT..

Concernant la zone de Chalembert – Budget Vie éco

Les recettes s'établissent aujourd'hui à 653€HT.

Les dépenses s'établissent à 22K€.

Cette zone bénéficie d'une visibilité depuis l'autoroute, d'une plateforme qui présentait un intérêt pour l'entreprise BOVIS. Cette opération date de 2016 avec avec des prix de vente au m<sup>2</sup> compris entre 26.50€HT et 28.97€HT.

Le terrain proposé à la vente à GL Events, ne bénéficie d'une visibilité depuis l'autoroute, souffre des contraintes liées à la LGV (bande de recul + bruit), souffre d'une servitude en eau potable, doit faire l'objet d'une étude pour savoir si des matériaux de type amiante ont été stockés sur le site durant les travaux de la LGV

Les travaux de viabilisation sont estimés à 60K€

**II/A - PRESENTATION DU PROJET « RESISTER AU FEMININ »****Y DEBIAIS**

Le projet « résister au féminin » s'articule autour de la BD Madeleine Riffaud retraçant l'histoire d'une résistante durant la Seconde Guerre Mondiale. L'exposition a eu lieu en décembre dernier à Paris, au Parc des Buttes Chaumont. Il s'agit d'une exposition qui s'articule autour de 16 visuels retraçant la vie de Madeleine Riffaud, illustrée par des planches de la BD. La BD Madeleine Riffaud se déclinera en 3 tomes, actuellement seul le 1er tome est sorti en librairie. L'auteur de la BD est Jean-David Morvan. Il a obtenu le prix Gosciny pour 2022 grâce à cette dernière. Il avait également participé à l'écriture de la BD et exposition Irena qui retrace l'histoire d'une résistante polonaise qui a sauvé de nombreux enfants dans le ghetto de Varsovie.

Ce projet débutera par une exposition éphémère dans le parc du château à compter du 7 juillet. Il se poursuivra par une action de médiation culturelle plus large autour de la résistance et des héros « féminins » afin de proposer un projet culturel global vers différents publics. Plusieurs actions sont envisagées afin de créer du lien autour de ce projet et de sensibiliser la jeune génération au phénomène de résistance et plus globalement à la notion d'engagement. Le collège Saint Exupéry, Le LP2I ainsi que les 3 écoles primaires de la commune ont répondu favorablement pour participer à ce projet. Les services municipaux tels que les médiathèques et la Maison des Jeunes organiseront des actions auprès de leur public.

**II/B – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA GMF ET LA MAIF POUR LE PROJET « RESISTER AU FEMININ »**

Dans le cadre du projet culturel « Résister au féminin » initié par la commune de Jaunay-Marigny autour de l'exposition « Madeleine, résistante » tirée de la BD éponyme aux éditions Dupuis qui met en lumière la vie de la résistante « Madeleine Riffaud », plusieurs actions pédagogiques seront menées avec les établissements scolaires de la commune (écoles primaires, collège et lycée) à compter de septembre 2022. Afin de mener à bien ces projets deux partenariats sont initiés :

- Avec la GMF : versement de 400€ pour financer le projet. En contrepartie, intégration du logo sur les supports de communications et une demi-journée de formation des agents sur les pratiques addictives et les déplacements doux.
- Avec la MAIF : versement de 200€ pour financer le projet. En contrepartie, intégration du logo sur les supports de communication

**Décision : adopté à l'unanimité**

**III- POINT INTERCOMMUNALITE****LES MAIRES ET DELEGUES**

M le Maire présente les différents groupes de travail qui se mettent en place

**Présentation de la manifestation communale Mai à Vélo**

Une randonnée d'une vingtaine de kilomètres est organisée le 22 Mai par le petit théâtre de Marigny avec des départs échelonnés de 8h30 à 10h. Des saynètes théâtrales seront proposées au fil du parcours. A la salle de la tonnelle, la Préfecture de la Vienne proposera une sensibilisation à la sécurité routière ainsi qu'un jeu de réalité virtuelle. Un quiz est organisé et permettra de décerner les gagnants des lots offerts par la FDJ. Une sélection d'ouvrages sur le vélo sera mise en avant dans les médiathèques durant tout le mois de Mai.

Une visite des locaux de la FDJ est proposée les 6, 13 et 20 Mai. Le 5 Mai, un atelier d'initiation à la mécanique du vélo est proposé sur inscription dans les locaux de la FDJ. L'atelier « mobile du bike » sera présent les samedis 14 et 21 Mai au matin sur la parking de l'agora. La Commune est également référencée sur l'applicatif géovélo afin que les habitants tentent de parcourir le plus grand nombre de Kilomètres.

L'intégralité des activités proposées est présentée dans le bulletin municipal actuellement en cours de distribution.

**2<sup>ème</sup> édition du Troc aux Plantes le 8 Mai**

**Nouvelle Ligne Vitalis mise en place à partir du 29 Août**

**Système de Flexi'bus pour les villages et le bourg de Marigny jusqu'à la gare TER**